

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS**

**SÉANCE DU 4 AVRIL 2024**

**DÉPARTEMENT**

Haute-Garonne

**Nombre de conseillers**

En exercice 17

Présents 17

Procuration 0

Votants 17

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à 20h30,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE,

Maire.

Date de la convocation : 22/03/2024

Date d'affichage de la convocation : 26/03/2024

Date d'affichage de la délibération : 10 AVR. 2024

Étaient présents : M.M FOUCHOU-LAPEYRADE, RIVOIRE, PARIS, NAVARRO, CAMUS, FAURÉ, CORTES, DICIANNI, MOËNNARD, JORDAN, MIERE, ARRUÉ, JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, NOËL, BACOU, ROUZAUD.

Monsieur Didier CORTES a été nommé(e) secrétaire de séance.

Délibération n° 2024-22 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 mars 2024

*Exposé*

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance 14 mars 2024.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ces derniers.

*Décision*

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

**DÉCIDE :**

D'approuver le procès-verbal de la séance du 14 mars 2024,

La délibération est adoptée à :

17

VOIX POUR  
ABSTENTION  
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 05/04/2024

Le secrétaire de séance,  
Didier CORTES

Le Maire,  
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE